

Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Une année difficile!

Faire du surplace

Après le premier semestre de l'année, nous nous dirigeons vers une année de rendement ordinaire – mais correcte – d'environ 5 %. Mais voilà que les mois suivants ont amorcé une descente progressive qui, au 30 septembre, avait, à toutes fins utiles, effacé les gains de l'année. En effet, le rendement net du Fonds Général indiquait 0,76 % et celui du Fonds Transition 1,37 %.

Cela démontre bien l'utilité du Fonds Transition pour les participants qui sont sensibles à la variabilité des marchés et qui veulent protéger leur capital à l'approche de la retraite (18 mois et moins). On peut voir que c'est en période difficile que ce fonds joue bien son rôle et s'avère moins volatile que le Fonds Général.

L'économie

Admettons que la situation économique est particulière, puisque les analystes s'entendent généralement pour dire que nous nous dirigeons vers une période de lente croissance, tant aux États-Unis qu'en Europe. La Chine, quant à elle, amorcerait un ralentissement de son rythme de croissance alors qu'elle se dirige davantage vers une économie de services. Évidemment, cela affecte la demande en matières premières et, conséquemment, l'économie canadienne qui en est un grand fournisseur.

Plusieurs s'entendent aussi pour dire que, dans le contexte, une exposition importante au marché boursier est nécessaire pour espérer un rendement décent. Les marchés resteront volatiles. Attachons notre tuque!

La retraite

Vous êtes de plus en plus nombreux à récolter enfin les fruits de vos efforts et, soit à planifier, soit à prendre votre retraite. La demande pour la formation de préparation à la retraite va de pair. J'en profite pour inviter ceux et celles qui approchent de cette étape à s'inscrire. Un formulaire est disponible sur le site du SEVL-2815 (www.sevl-scfp-2815.com/fond-de-pension/).

FRV 101

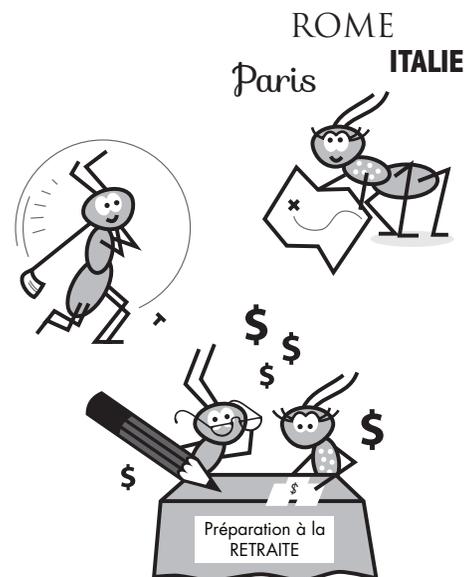
En terminant, j'attire votre attention sur l'article de notre administrateur Louis Morissette qui explique en détail le fonctionnement du Fonds de revenu viager (FRV). C'est le véhicule de revenu de retraite le plus utilisé de nos jours, en raison principalement du coût élevé des rentes viagères. Je ne saurais trop insister sur l'importance de bien magasiner votre FRV.

Il faut considérer les possibilités de placement en fonction de votre tolérance au risque et aussi en fonction des coûts de gestion qui affectent le rendement net. En ce sens, il est intéressant de comparer l'option du FRV collectif offert aux participants de Vidéotron et à

leurs conjoints avec les autres options pour se faire une bonne idée. Vous trouverez les coordonnées dans l'article de Louis Morissette sur le FRV.

Félicitations à nos nouveaux retraités.

Jacques Denommé,
 président du Comité du RSR - employés
 de Vidéotron (Ouest)



Rendements globaux bruts du Fonds Général

Année 2015



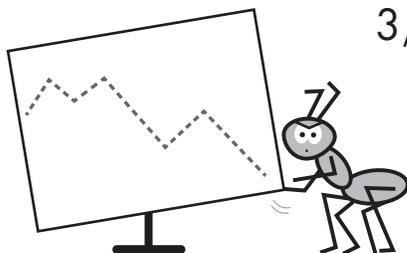
FONDS GÉNÉRAL

Rendement brut du Fonds Général :

0,76 %

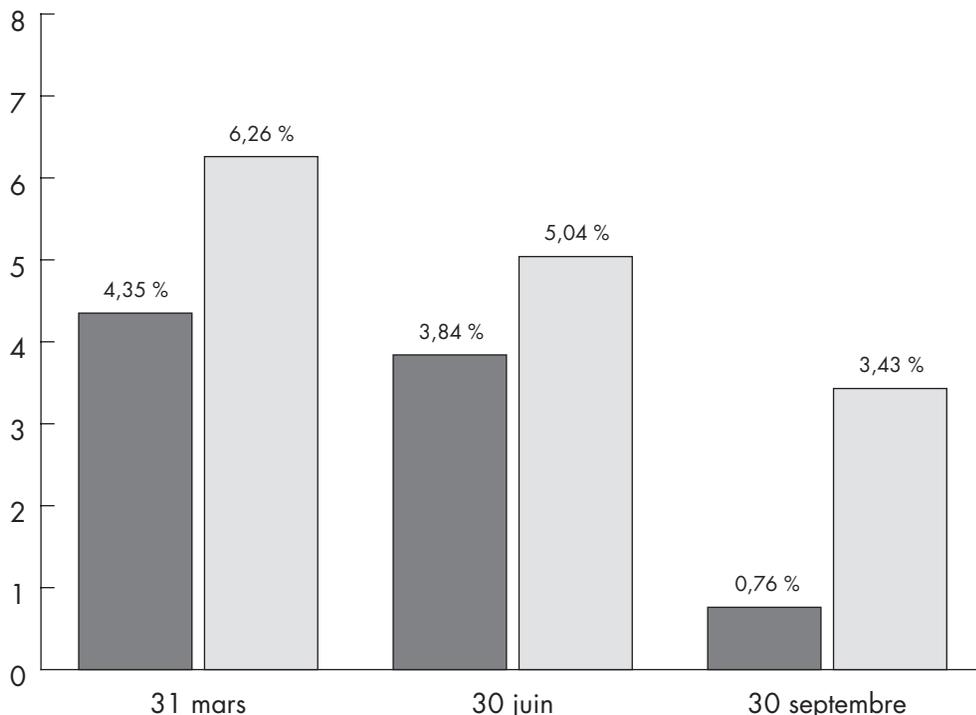
Médiane SAI :

3,43 %



Fonds Général

Médiane SAI des fonds équilibrés



FONDS GÉNÉRAL au 30 septembre

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre 2015 ¹
13,7 % 9,8 %	Letko Brosseau - Revenu fixe FGP - Revenu fixe Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes	1,87 % 2,73 % 2,49 %
14,0 % 9,1 %	Letko Brosseau - Actions canadiennes FGP - Actions canadiennes Médiane SAI des fonds d'actions canadiennes	-8,60 % -10,85 % -4,27 %
21,4 % 8,6 %	Letko Brosseau - Actions globales FGP - Actions globales Médiane SAI des fonds d'actions globales	5,99 % 4,76 % 9,99 %
13,4 %	Manuvie - Immobilier	3,97 %
10,1 %	Standard Life - Rendement absolu	2,81 %
100 %	Rendement global du Fonds Général Médiane SAI des caisses	0,76 % 3,43 %

1. Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens. Le rendement des revenus fixes est celui des obligations.

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers au 30 septembre 2015

Indices SAI des fonds équilibrés

La correction boursière aux 2^e et 3^e trimestres et l'incertitude des investisseurs face à un ralentissement économique en Chine ont tiré les marchés à la baisse. Cependant, les bons rendements du 1^{er} trimestre ont permis à l'indice SAI des fonds équilibrés de rester en territoire positif avec un rendement de 1,5 % au 30 septembre 2015.

Obligations canadiennes

Malgré la volatilité au niveau des taux d'intérêt au cours de l'année, les obligations canadiennes ont gagné du terrain. À ce jour, l'indice obligataire FTSE TMX Canada Univers a progressé de 2,5 %.

La Banque du Canada a abaissé son taux cible de financement à un jour à deux reprises, pour atteindre 0,5 %. La Fed, incertaine, a décidé de conserver son taux directeur au plancher.

Les obligations à moyen terme ont mieux performé (+3,8 %) que les obligations à court terme (+2,1 %) et à long terme (+2,1 %).

Jusqu'à présent, tous les secteurs obligataires ont progressé, les obligations fédérales ayant produit les meilleurs rendements (+3,0 %) suivies des obligations provinciales (+2,5 %) et des obligations des sociétés (+2,1 %).

Actions canadiennes

L'économie canadienne s'est repliée en 2015. L'indice S&P/TSX a connu sa plus forte baisse trimestrielle depuis quatre ans, soit une perte de 7,9 % au dernier trimestre, pour clôturer avec un rendement accumulé de -7,02 %.

Le PIB réel canadien s'est de nouveau contracté au 2^e trimestre, le secteur de l'énergie étant la principale cause de ce repli en 2015.

À l'exception des secteurs relativement défensifs, les secteurs de l'indice ont tous essuyé des pertes au cours des trois derniers mois, les plus importantes étant accusées par les secteurs des matériaux (-24,5 %), de l'énergie (-17,2 %) et de la santé (-15,6 %).

Le taux de chômage canadien a augmenté de 0,2 % durant les 12 derniers mois, pour atteindre un niveau de 7,1 %.

Actions globales

Tous les marchés mondiaux ont subi des pertes en devises locales. L'indice MSCI Monde enregistre une perte de 3,9 % en devises locales au cours de l'année.

La dépréciation du dollar canadien par rapport à la majorité des devises a été suffisante pour dégager des rendements positifs en \$ CAD sur les marchés mondiaux, à l'exception des marchés émergents.

Les actions américaines ont subi d'importantes pertes en \$ US, principalement dues à l'incertitude de la Fed, au ralentissement économique chinois et à la baisse des prix des matières premières. Par conséquent, l'indice américain SP-500 a perdu 5,3 % \$ US à ce jour.

L'indice MSCI EAEO essuie également une perte de 0,95 % en devises locales jusqu'à présent. sept des dix secteurs de l'indice ont terminé le trimestre en territoire négatif, les secteurs ayant les pires performances étant ceux de l'énergie (-10,7 %) et des matériaux (-13,7 %).

Les marchés émergents ont été les plus touchés par les mauvaises nouvelles de la Chine depuis le début 2015 et par la dévaluation du yuan. L'indice MSCI EM, en devises locales, a perdu 7,1 % au courant de l'année.

Indices Au 30 septembre 2015

Indice SAI des fonds équilibrés ¹	1,53 %
FTSE TMX Canada Univers	2,52 %
S&P / TSX	-7,02 %
MSCI Monde	
- \$ CAD	8,76 %
- devises locales	-3,90 %
S&P 500	
- \$ CAD	9,63 %
- \$ US	-5,29 %
MSCI EAEO	
- \$ CAD	9,65 %
- devises locales	-0,95 %
MSCI EM	
- \$ CAD	-2,16 %
- devises locales	-7,14 %

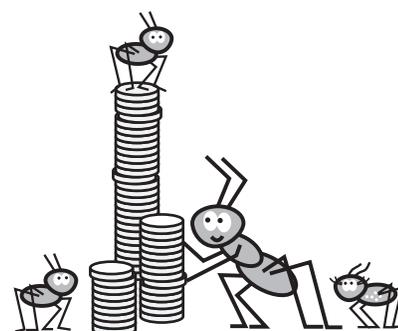
1. La composition de l'indice SAI des fonds équilibrés est 40 % FTSE TMX Canada Univers, 30 % S&P/TSX, 30 % MSCI Monde.

Médianes SAI Au 30 septembre 2015

Médiane SAI des fonds équilibrés ¹	2,55 %
Médiane SAI des caisses ²	3,43 %
Obligations canadiennes	2,49 %
Actions canadiennes	-4,27 %
Actions américaines	9,89 %
Actions globales	9,99 %
Actions internationales	11,20 %
Actions marchés émergents	-0,90 %

1. Incluant uniquement des revenus fixes, actions canadiennes et étrangères.

2. Incluant aussi des placements alternatifs, selon un recensement de caisses.





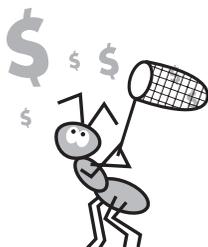
FONDS TRANSITION

Rendement brut du Fonds Transition :

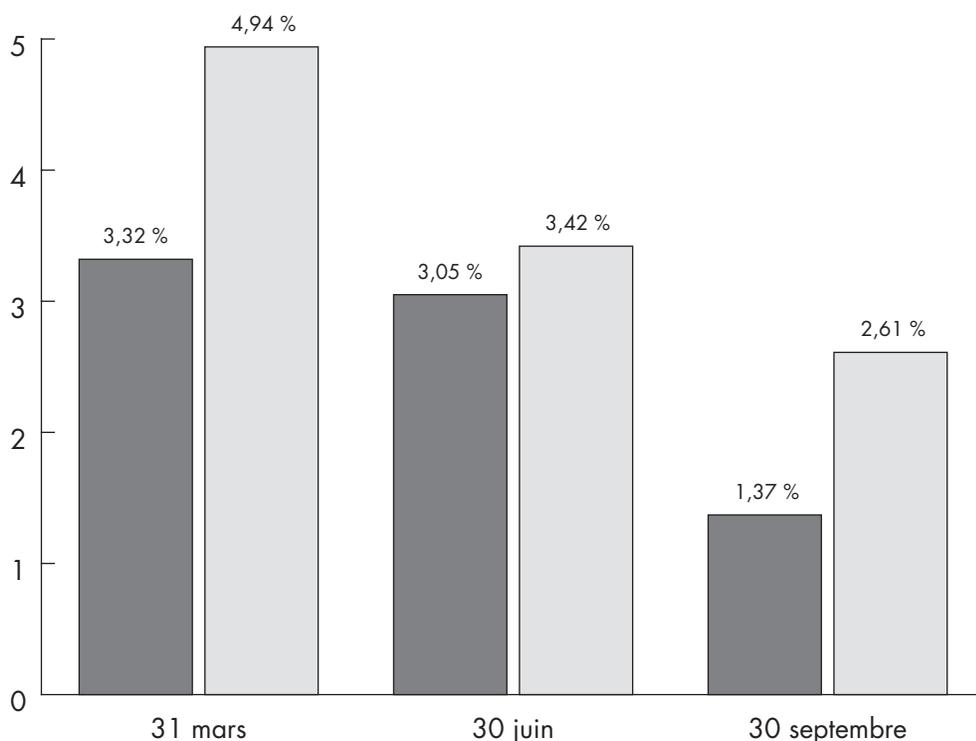
1,37 %

Indice Transition :

2,61 %



Fonds Transition 
 Indice Transition 



FONDS TRANSITION au 30 septembre

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre ¹
72,8 %	Letko Brosseau - Revenu fixe Indice obligations - Transition	1,95 % 2,52 %
27,2 %	Letko Brosseau - Actions totales Indice actions totales - Transition	-0,04 % 3,41 %
100 %	Rendement global du Fonds Transition Indice Transition	1,37 % 2,61 %

1. Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens. Le rendement des revenus fixes est celui des obligations.



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Louis Morissette

Le Fonds de revenu viager (FRV)

Si vous quittez votre emploi pour prendre votre retraite, la valeur de votre compte du Régime (à l'exception des montants qui peuvent être encaissés au comptant et dont nous avons discuté dans une autre chronique) doit servir à procurer un revenu payable la vie durant, soit par l'achat d'une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurances, soit par un Fonds de revenu viager (FRV).

1. Le principe d'un FRV

Qu'est-ce qu'un FRV? En deux mots, c'est une « rente autogérée » versée à partir d'un compte de placement ouvert en votre nom personnel dans une institution financière. Le choix de l'institution financière devrait se faire après avoir bien « magasiné » (comme pour n'importe quel achat important) et tenir compte des éléments suivants :

- Éventail de produits offerts, particulièrement au niveau des types de placement;
- Niveau des frais administratifs et des frais de placement;
- Niveau de conseil offert par l'institution. Un bon conseiller peut valoir de l'or.

Une fois que vous avez choisi l'institution financière, vous devez choisir comment placer votre argent : dépôts garantis, fonds mutuels d'actions ou d'obligations et autres placements admissibles à un REER. Vous pouvez modifier ce choix de placement ou même transférer votre FRV à une autre institution. Les revenus de placement demeurent dans le FRV et ne sont pas imposables.

À chaque année, vous informez l'institution financière du montant que vous désirez retirer du FRV (selon la fréquence désirée) et ce montant est imposable. Votre retrait annuel doit être supérieur à une limite minimale fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et correspondant à un certain pourcentage de votre avoir. Votre retrait annuel doit aussi être inférieur à une limite maximale définie par la *Loi fédérale sur les normes de prestation de pension* et qui est fonction des taux d'intérêt en vigueur et du montant de votre avoir au début de l'année. Cette limite vous permettra d'avoir suffisamment d'argent pour aller à la pêche jusqu'à l'âge de 90 ans.

Étant donné que votre régime de retraite est enregistré sous la *Loi fédérale de 1985 sur les normes de prestation de pension*, vous devez choisir un FRV fédéral (et non pas provincial). Le FRV fédéral comporte deux principales différences avec le FRV provincial :

- Le revenu maximum annuel est différent. Par exemple, en 2015 et en pourcentage de votre fonds, le retrait maximum d'un FRV provincial pour un participant âgé de 60 ans est de 6,70 % alors qu'il est de 4,98 % dans un FRV fédéral (vous pouvez trouver cette limite à l'adresse web suivante : www.osfi-bsif.gc.ca).
- Contrairement au FRV provincial, le FRV fédéral ne comporte pas de possibilité de retirer un revenu temporaire. Par contre, le « FRV restreint » (voir ci-après) permet de « débloquer » un montant considérable.

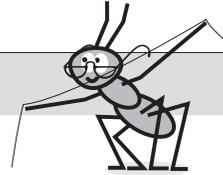
En cas de décès, le solde de votre compte FRV est transféré à votre conjoint sans incidence fiscale ou remboursé à votre bénéficiaire après paiement des impôts requis.

2. La particularité d'un FRV restreint (FRVR)

Qu'est-ce qu'un FRVR ?

- Le FRVR existe depuis 2008. On peut transférer son avoir dans un FRVR à partir d'un régime de retraite, d'un FRV ou d'un « REER immobilisé ».
- Le FRVR est une variante du FRV qui donne le droit à des options de déblocage décrites au tableau ci-après, en plus du retrait maximum annuel décrit ci-haut.

Âge minimal	Options de déblocage
Titres à revenus fixes	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières : si vous éprouvez des problèmes financiers (faible revenu, frais médicaux élevés ou coûts élevés associés à une invalidité, par rapport au revenu) • Non-résident : si vous avez cessé de résider au Canada pendant au moins deux années civiles consécutives et que vous avez quitté votre emploi au sein de la société qui répond de la caisse de retraite de laquelle proviennent les fonds. • Espérance de vie réduite : si votre espérance de vie est susceptible d'être considérablement diminuée en raison d'une incapacité mentale ou physique (attestée par un médecin).
55 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> • Déblocage ponctuel de 50 % : à compter de l'année de votre 55^e anniversaire de naissance, mais avant l'année du 71^e, vous pouvez transférer 50 % de la valeur de vos fonds dans un REER ou un FERR, mais uniquement dans les 60 jours suivants l'ouverture de ce compte. Après cette période de 60 jours, le droit au déblocage ponctuel est perdu. • Déblocage d'un solde minime : à compter de l'année de votre 55^e anniversaire de naissance, vous pouvez débloquer la valeur totale de vos fonds si le total de vos avoirs immobilisés est inférieur au seuil minimum, c'est-à-dire 50 % du MGAP, ou 26 800 \$ en 2015 (le MGAP en 2015 est de 53 600 \$).



La décision de transférer 50 % de son compte de retraite vers un REER devrait tenir compte des éléments suivants :

- Les retraits d'un REER ne comportent pas de maximum annuel et comportent donc une plus grande flexibilité. Les retraits doivent débiter avant d'avoir atteint l'âge de 71 ans par le transfert du REER dans un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite).
- L'autorisation du conjoint est requise.
- Le REER (contrairement au FRV) est généralement saisissable en cas de poursuite.
- Si le retraité n'est pas discipliné, il pourrait liquider très rapidement la valeur de son compte et son rythme de vie pourrait être réduit par la suite.

3. Choix du type de placement et du niveau de risque

Le choix de placement et du niveau de risque sous-jacent est probablement l'item qui aura le plus de conséquences sur votre revenu de retraite. Il doit donc se faire après mûre réflexion, consultation et étude des différents scénarios pouvant résulter de chaque alternative.

En résumé, le dilemme est le suivant : un niveau de risque plus élevé devrait « selon la théorie financière » rapporter plus, mais vous devrez supporter de plus grandes variations de votre revenu de retraite. À vous d'identifier si vous préférez la sécurité et un revenu moindre ou si vous pouvez tolérer les variations de revenu en espérant un revenu plus élevé.

Heureusement, tout n'est pas totalement noir ou totalement blanc dans ce type de décision et il est possible de faire des compromis. Par exemple, un retraité pourrait choisir de sécuriser un revenu de base en achetant une rente viagère avec une portion de son compte de retraite et, avec le restant de son compte, choisir un certain niveau de risque dans son FRV.

4. FRV collectif

En terminant, le comité de retraite de votre régime a mis en place un FRV collectif qui permet aux participants prenant leur retraite d'avoir accès à des véhicules de placements « présélectionnés » et comportant des frais de placement réduits. Le FRV collectif apparait comme une option sur le relevé de retraite. Vous pouvez cependant déjà obtenir de l'information à ce sujet en communiquant avec **M. Niyaz Kazymjanov**, conseiller principal en transition, aux numéros de téléphone 1 877 585-3033 ou 514 285-3033 ou, par courriel, à l'adresse votransition@dsf.ca

5. Cessation avant la retraite

Si vous quittez votre emploi, mais n'êtes pas prêt à commencer à recevoir immédiatement un revenu de retraite, vous pouvez laisser vos droits dans le régime jusqu'à la retraite ou vous pouvez aussi transférer vos droits à l'extérieur du régime dans un « REER immobilisé » d'une institution financière. Vous aurez alors à choisir un véhicule de placement jusqu'au moment où vous serez prêts à recevoir un revenu de retraite. À ce moment, les sommes accumulées devront servir à procurer un revenu payable la vie durant, soit par l'achat d'une rente viagère, soit par un FRV ou un FRVR.



COMITÉ DE RETRAITE

Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Jacques Dénomme, président
514 527-4637, poste 224
jacques.denomme@sevl2815.com

Pierre Maltais, vice-président
514 526-9251, poste 3432
pierre.maltais@videotron.com

Guy Gagné, vice-président
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Caroline Tremblay
514 372-5040
caroline.tremblay@videotron.com

Amélie Bertrand
514 759-2343
amelie.bertrand@videotron.com

Stéphanie Laramée
514 759-2639
laramees@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Stéphane Meloche
smeloche@scfp.qc.ca



LA CIGALE & LA FOURMI

Une production de **MAtv**

Chargé de projet
Pierre Maltais

Graphisme
Julie Pelchat
Lana Leclerc

Révision
Richard Lévesque
Caroline Nadeau